



**SEDIF**  
SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Paris, le 14 NOV. 2024

**Le Président**

à

**Mesdames et Messieurs les délégué(e)s titulaires  
des communes, des communautés et  
établissements publics territoriaux syndiqués**

**CONVOCAATION**

Chère collègue, cher collègue,

Dans le prolongement de ma lettre n°138476 du 27 novembre 2023, je vous confirme que la prochaine réunion du Comité syndical aura lieu :

**le jeudi 21 novembre 2024 de 10 heures à 12 heures**  
**à l'Hôtel de Poulpry, Maison des Polytechniciens**  
12 rue de Poitiers - 75007 Paris

**Métro** : Station Solferino – ligne 12 / **RER C** : Station Musée d'Orsay

**Bus** : 63 - 83 : Solferino Bellechasse

**Parking public** : Bac Montalembert - 9 rue Montalembert

☎ : 01 53 45 42 61 – courriel : [instances@sedif.com](mailto:instances@sedif.com)

Cette séance, notamment consacrée au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 sera suivie d'un déjeuner.

**IMPORTANT**

**Je me permets de souligner l'importance de votre présence, pour que le quorum permettant au Comité de délibérer valablement soit atteint.**

- En cas d'empêchement de votre part, il est indispensable d'inviter le délégué suppléant de votre commune ou EPCI à vous remplacer, en prenant soin de lui remettre la présente convocation et les documents qui vous ont été adressés par voie dématérialisée.
- En cas d'empêchement de sa part, vous pouvez donner pouvoir écrit à un autre délégué titulaire de votre choix, chaque délégué ne pouvant cependant disposer que d'un seul mandat.
- En aucun cas, un délégué suppléant ne peut recevoir ou donner pouvoir.
- Tout pouvoir adressé par télécopie doit être confirmé par l'envoi de l'original dans les meilleurs délais.
- Lors de votre arrivée, vous voudrez bien signer impérativement la feuille de présence tenue à votre disposition à l'entrée de la salle.

Dans l'attente de vous accueillir, je vous prie d'agréer, chère collègue, cher collègue, l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

**André SANTINI**



---

Ancien Ministre  
Maire d'Issy-les-Moulineaux  
Vice-président de la Métropole du Grand Paris



**SEDIF**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

**ORDRE DU JOUR**

**DU COMITE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024**



Désignation du secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Comité du 20 juin 2024
2. Liste des délibérations examinées par le Bureau au cours de ses séances des 5 juillet 2024, 6 septembre 2024 et 4 octobre 2024
3. Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Comité
4. Actions entreprises suite à la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes – SEDIF – Exercices 2016-2022 - Enquête nationale sur la gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique
5. Désignation des membres du Comité appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs : association AQUI'Brie
6. Exercice 2024 : décision modificative n° 1
7. Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2025
8. Approbation d'un contrat-cadre de prêt de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) – Approbation de l'avenant n° 1 au contrat-cadre de prêt du 22 janvier 2020 avec la CEB
9. Approbation du règlement du service public de l'eau potable
10. Contrat de fourniture en eau potable et eau incendie du MIN de Rungis
11. Procès-verbal de transfert des biens à la suite de la non-réadhésion au SEDIF de Grand-Orly Seine Bièvre pour 9 communes, en application du protocole de retrait du 15 novembre 2022
12. Est Ensemble :
  - a. Convention de gestion globale
  - b. Convention de gestion – Usine de Pantin
  - c. Procès-verbal de transfert des biens d'Est Ensemble vers le SEDIF
  - d. Convention de vente d'eau de secours avec Est Ensemble et la Ville de Paris
  - e. Avenant à la convention de vente d'eau en gros
13. Convention de vente d'eau de secours avec la Ville de Paris et Eau de Paris
14. Participation à la consultation organisée par le CIG Petite Couronne pour la protection sociale complémentaire
15. Modification du tableau des effectifs
16. Charte informatique des utilisateurs du SEDIF – définition des usages numériques de protection du système d'information